

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
MARDI 27 AOUT 2019

Le Président ouvre la séance à 18h45

- **Refus de subvention PSF (Projets sportifs Fédéraux) :**

Cette subvention de 1500€ (ex CNDS) nous été accordée depuis plusieurs années.

Les critères de la campagne 2019 ont changé (sans que nous ayons plus d'infos) et l'enveloppe générale a diminué.

Le club pensait pourtant être dans les critères d'attribution et n'a pas obtenu plus d'explications.

Nous avons depuis reçu une réponse laconique du bureau national de la FFME : » ...La subvention en baisse par rapport à 2018 s'explique au regard de la qualité des projets déposés, avec un système d'évaluation qui peut sembler injuste mais qui a permis une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Avec 443 projets évalués dont les résultats ont été transmis à l'Agence nationale du sport, il s'avère complexe de faire des retours individualisés.

Mais, nous travaillons à une communication qui permette aux demandeurs d'améliorer leurs projets, avec des exemples à l'appui. »

Nous avons la sensation d'être abandonnés au profit des gros clubs dans la perspective des JO. Notre trésorerie nous permet cependant d'assurer l'année à venir.

- **Convention et coût d'occupation de la salle :**

Une convention pour 2019 est déjà signée avec la Commune de Beauvezer.

Mais, dans le cadre de la compétence optionnelle « ...équipement sportifs ... », le Conseil Communautaire a mis la salle à disposition de la Commune de Beauvezer.

Il nous est donc demandé de signer une nouvelle convention tripartite : CCAPV (propriétaire), Mairie (occupant) et Verticale Attitude (exploitant).

La commune de Beauvezer s'engage à prendre en charge les frais de chauffage et d'électricité.

Cette convention, temporaire, serait valable pour l'année 2019 (élections municipales à venir).

Le club souhaite que celle-ci soit établie du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 afin de garantir l'année à ses adhérents.

- **Augmentation de la licence FFME et hausse des cotisations**

Cette année la licence augmente de 8€50 pour les enfants et de 9€50 pour les adultes et les familles.

L'assemblée décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de 10€ ce qui permettra également de couvrir en partie les augmentations non répercutées des années précédentes.

- **Affiliation FFME :**

Au vu de la non attribution de subvention et de l'augmentation significative de la licence, l'assemblée se demande s'il reste intéressant de renouveler l'affiliation à la FFME.

Il est trop tard pour changer cette année mais une commission va se charger d'examiner les autres solutions (ASPTT, FFCAM...).

Les propositions seront étudiées lors de la prochaine assemblée générale qui décidera de l'affiliation 2020/21.

- **Compte HelloAsso :**

La FFME et HelloAsso proposent un service d'adhésion en ligne.

Après étude de cette proposition, il semblerait que les démarches administratives du Club ne soient en rien simplifiées voire complexifiées.

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas utiliser ce service pour le moment.

Les adhérents s'inscriront directement auprès du club comme les années précédentes.

- **Entretien des falaises :**

La mairie de Villars Colmars est prête à renouveler son aide pour l'entretien de la falaise de Juan.

Elle demande qu'un compte rendu des actions lui soit remis.

En 2019, des points ont été changés et rajoutés. A SERRENA est également intervenu (nous sommes en attente de son compte rendu).

L'assemblée souhaite également rééquiper un certain nombre de voies.

Une demande de formation d'équipeurs va être demandée et une journée d'équipement est prévue le DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019.

- **Sortie de début d'année :**

Rien n'est décidé pour le moment

- **Non renouvellement de mandat :**

Après 10 ans de service auprès du club, le Président et la secrétaire ne souhaitent pas renouveler leur mandat lors de la prochaine assemblée générale en janvier 2020.

Un appel à candidature est lancé.

Ils s'engagent à soutenir leurs successeurs pendant l'année à venir.

Les inscriptions auront lieu le jeudi 19 septembre 2019.

Le Président lève la séance à 20h20

Le Président
S JOURDAN

Le Vice-Président
R NIGRI

Le Trésorier
J MAISONNASSE

La Secrétaire
C COURTIN

Membres

O TISON

F JOURDAN